

## Bachelier : assistant social

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies (HD)</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Louvain-la-Neuve</b> Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 30 Philosophie et déontologie du travail social			
Code	SOAS3B24AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Campus Mons  <b>Véronique MARTELAERE</b> (veronique.martelaere@helha.be)            Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies  <b>Philippe HERION</b> (philippe.herion@helha.be)            Joaquim HERNANDEZ-DISPAUX (joaquim.hernandez-dispau@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies (HD)  <b>Philippe HERION</b> (philippe.herion@helha.be)            Joaquim HERNANDEZ-DISPAUX (joaquim.hernandez-dispau@helha.be)</p> <p>HELHa Louvain-la-Neuve  <b>Bernadette COLLET</b> (bernadette.collet@helha.be)            Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be)            Marie-Claude LACROIX (marie-claude.lacroix@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement entend fournir à l'étudiant des balises lui permettant de réfléchir et d'élargir ses interventions afin d'explorer et de construire une diversité de réponses et d'attitudes professionnelles.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
  - 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
  - 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
  - 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.1 Construire son identité professionnelle
  - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
  - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
  - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
  - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
  - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
  - 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.4 Développer la créativité.
  - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

### Acquis d'apprentissage visés

- I. Développer un questionnement et une réflexion éthique et déontologique dans les pratiques de travail social
- II. Argumenter un positionnement déontologique en utilisant les références légales
- III. Diversifier ses grilles de lecture afin d'étoffer sa manière de penser et de concevoir sa pratique

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS3B24AS· Philosophie et déontologie du travail social 24h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

+ HELHa Campus  
Mons

Déontologie et éthique 12 h  
 Philosophie et pratiques réflexives 12 h

+ HELHa Campus  
Montignies

Déontologie et éthique 12 h  
 Philosophie et pratiques réflexives 12 h

+ HELHa Campus  
Montignies (HD)

Déontologie et éthique 12 h  
 Philosophie et pratiques réflexives 12 h

+ HELHa Louvain-  
la-Neuve

P1 : Déontologie et éthique 12 h  
 P2 : Philosophie et pratiques réflexives 12 h

Les descriptions détaillées des différentes parties sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 3.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

L'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Pour le département de Mons : Activité d'apprentissage Philosophie et déontologie du travail social

P1 : Déontologie et éthique - 50%

P2 : Créativité - 50%

Pour le département de Montignies (HJ et HD) : Activité d'apprentissage Philosophie et déontologie du travail social

P1 : Déontologie et éthique - 50%

P2 : Philosophie et pratiques réflexives - 50%

Pour le département de Louvain-la-Neuve : Activité d'apprentissage Philosophie et déontologie du travail social

P1 : Déontologie et éthique - 50%

P2 : Philosophie et pratiques réflexives - 50%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

a. Si une des notes au moins dans une des parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;

b. Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;

c. Si deux ou plusieurs notes sont supérieures à 7/20 mais inférieures à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;

d. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou plusieurs parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

### **Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)**

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE,

pour la (ou les) partie(s) de l'activité d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette partie ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette(ces) partie(s).

### **D'une année académique à l'autre**

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,

le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

# Bachelier : assistant social

**HELHa Campus Montignies (HD)** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : [social.montignies@helha.be](mailto:social.montignies@helha.be)

## 1. Identification de la partie Déontologie et éthique

Volume horaire	12 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Philippe HERION ( <a href="mailto:philippe.herion@helha.be">philippe.herion@helha.be</a> )

## 2. Présentation

### Introduction

Au terme de ces 12 heures de cours, après un rappel des principes de base du cours de déonto bac 2, de nouvelles notions seront abordées qui permettront à l'étudiant d'affirmer et de nuancer son positionnement professionnel.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant-e sera capable de :

- citer, identifier et illustrer les notions de base du cours de déontologie bac 2.
- d'étendre et de compléter les notions de base du secret professionnel.
- produire un positionnement, de le défendre et de le justifier

## 3. Description

### Contenu

Nous aborderons des questions spéciales relatives au secret professionnel comme le secret partagé, le travail sous mandat, l'obéissance hiérarchique...

### Démarches d'apprentissage

Le cours se donnera principalement sous la forme d'un exposé. Des études de cas élémentaires permettront d'illustrer le cours.

### Dispositifs d'aide à la réussite

À la fin du cours, des exemples de questions posées à l'examen seront communiquées

### Ouvrages de référence et supports

LAMBERT P (2005), secret professionnel, Bruxelles, BRUYLANT.  
ROSENCZVEIG J-P, VERDIER P. (2008), le secret professionnel en travail social et médico-social, Paris, Dunod  
BOUDJEMAÏ M. (2008), le secret professionnel en action social, Paris, Dunod

Les exposés sont illustrés par des power point ainsi que par différents articles de revue ou de presse

## 4. Modalités d'évaluation

Examen écrit.

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

# Bachelier : assistant social

**HELHa Campus Montignies (HD)** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

## 1. Identification de la partie Philosophie et pratiques réflexives

Volume horaire	12 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Joaquim HERNANDEZ-DISPAUX (joaquim.hernandez-dispaux@helha.be)

## 2. Présentation

### Introduction

Le travail social est en constante évolution. Les pratiques du social sont liées à de nombreux contextes (historique, politique, normatif, culturel,...). L'évolution de ces pratiques est aussi liée à la recherche de « sens » tant pour le travailleur social, que l'usager ou la société dans laquelle ils s'insèrent. Cette quête de « sens » du/en travail social constitue un défi permanent à relever pour l'ensemble des professions du « secteur social ».

C'est dans un contexte d'acquisition de compétences en sciences humaines, en philosophie et en expérience professionnelle (stages) que les étudiants bénéficient d'un cours de philosophie du travail social qui leur permet d'approfondir leur capacité de réflexion globale d'une situation sociale, afin de mieux l'analyser et de mettre en place une action sociale chargée de « sens ».

Cette question du « sens » du/en travail social peut bénéficier d'un apport philosophique et éthique

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Approfondir et élargir le champ de réflexion de l'étudiant par rapport au travail social
- Développer et interroger la question du « sens » du/en travail social
- Acquérir des outils et repères philosophiques et éthiques pour penser les pratiques du travail social
- Améliorer l'analyse des situations sociales rencontrées
- Ouvrir la voie à de nouvelles perspectives pour leur pratique professionnelle

## 3. Description

### Contenu

Le cours magistral permet d'abord à l'étudiant d'entrer et de se familiariser avec la démarche réflexive consacrée à l'action sociale en général et aux implications concrètes possibles pour sa pratique professionnelle en particulier.

Certains thèmes seront retenus cette année pour approfondir la question du « sens » du/en travail social.

Le débat ou l'échange sont encouragés et une place conséquente y est consacrée.

### Démarches d'apprentissage

L'objectif du cours magistral est d'apporter à l'étudiant des repères (philosophiques) pour comprendre les contextes et méthodologies d'intervention en travail social, pour les analyser afin d'être en mesure de mettre en place des pratiques du social qui accordent une large part à la question du « sens » (de/dans leur action sociale).

### Dispositifs d'aide à la réussite

Questions/réponses au début et en fin de chaque cours. Professeur disponible pour les éclaircissements.

### Ouvrages de référence et supports

Supports bibliographiques ciblés selon les thèmes abordés au cours.

Textes de référence, plan de l'exposé au début de chaque cours.

#### **4. Modalités d'évaluation**

Evaluation des acquis du cours en termes de savoirs et de capacité d'interroger la question du « sens » en travail social : examen écrit.

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10